



*Proche,  
Efficace,  
Solidaire...*

Syndicat CGT  
du Conseil Départemental des Yvelines  
et ses Établissements Publics  
2, place André Mignot 78000 Versailles  
[cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr) 06.71.78.55.10.

Versailles, le 11.05.2021

Monsieur BEDIER  
Président du Conseil Départemental des Yvelines  
Hôtel du département place André Mignot 78000 Versailles

**Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le jeudi 20 mai 2021.**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Nous déposons le présent préavis de grève pour le jeudi 20 mai 2021. Il double le préavis national préalablement porté à votre connaissance dès le 28 avril 2021 concernant les assistants familiaux de l'ensemble des collectivités territoriales.

Confrontés depuis des mois à des difficultés qui vont en s'aggravant, la situation d'isolement ayant été renforcée par la situation sanitaire, les assistants familiaux désespèrent d'accéder à une réelle reconnaissance de leur métier. Les questions de rémunération, de prise en charge des besoins des enfants, d'intégration dans les équipes médico-sociales, de remboursement des frais, de présomption d'innocence, sont loin d'être résolues. Alors que les responsabilités des assistants familiaux sont immenses, au cœur du dispositif de protection de l'enfance et au plus près des mineurs et de leurs difficultés, ils restent isolés, précarisés et peinent à obtenir la juste reconnaissance de leurs qualifications.

Dans ce contexte, notre syndicat soutient pleinement les revendications pour les assistants familiaux portées par la fédération CGT des services publics auprès des ministères (cf. préavis du 27.04.2021).

Sur le plan départemental dans les Yvelines nous revendiquons plus spécifiquement :

- La revalorisation des taux de sujétion, des indemnités d'entretien, des frais de déplacement et des allocations ayant vocation à couvrir les frais répondants aux besoins de l'enfant (vêtue, argent de poche, financement de séjours vacances, etc.), ceci pour le bien-être et la sécurité des enfants ;
- Le respect du droit fondamental de présomption d'innocence avec maintien de la totalité du salaire pour toute la durée de l'enquête administrative ;
- La mise en place d'un déroulement de carrière pour les assistants familiaux de notre collectivité avec la reconnaissance et la valorisation de leur ancienneté
- Le recrutement d'assistants familiaux et de travailleurs sociaux en nombre suffisant pour une véritable politique de protection de l'enfance dans les Yvelines ;
- La mise en place d'un véritable droit au repos ;
- La dotation en matériel informatique de l'ensemble des assistants familiaux départementaux ;
- La prise en compte de la parole et de l'expertise des assistants familiaux.

Nous appelons les assistants familiaux à la mobilisation et leur permettons ainsi de s'exprimer notamment par la grève à leur convenance : 1 H, 2 H, ½ journée, journée.

Pour ces motifs, nous déposons un préavis de grève pour le jeudi 20 mai 2021 de 00h à 24h couvrant l'ensemble des assistants familiaux de notre collectivité.

Nous sommes à votre disposition pour échanger autour de nos revendications dans le cadre du préavis, Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,  
T. FOURNET, Secrétaire.